

ANONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF
ANONCE JUDICIAIRE
Vente de propriétés amodiées au
Septième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 87,193 - En vertu
d'un writ de habeas corpus...

ANONCE JUDICIAIRE
Vente par le Sheriff de deux grands
lots de terre de valeur dans le
Septième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 86,693 - En vertu
d'un writ de habeas corpus...

ANONCE JUDICIAIRE
Vente de propriétés amodiées au
Deuxième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 86,949 - En vertu
d'un writ de habeas corpus...

ANONCE JUDICIAIRE
Vente de propriétés amodiées au
Deuxième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 86,949 - En vertu
d'un writ de habeas corpus...

ANONCE JUDICIAIRE
Vente de propriétés amodiées au
Deuxième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 86,949 - En vertu
d'un writ de habeas corpus...

ANONCE JUDICIAIRE
Vente de propriétés amodiées au
Deuxième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 86,949 - En vertu
d'un writ de habeas corpus...

ANONCE JUDICIAIRE
Vente de propriétés amodiées au
Deuxième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 86,949 - En vertu
d'un writ de habeas corpus...

ANONCE JUDICIAIRE
Vente de propriétés amodiées au
Deuxième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 86,949 - En vertu
d'un writ de habeas corpus...

ANONCE JUDICIAIRE
Vente de propriétés amodiées au
Deuxième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 86,949 - En vertu
d'un writ de habeas corpus...

ANONCE JUDICIAIRE
Vente de propriétés amodiées au
Deuxième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 86,949 - En vertu
d'un writ de habeas corpus...

ANONCE JUDICIAIRE
Vente de propriétés amodiées au
Deuxième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parcours d'Orléans - No 86,949 - En vertu
d'un writ de habeas corpus...

Amendements Constitutionnels

Proposés et qui seront soumis aux électeurs à l'Election
Générale d'Etat, le 10 novembre 1908.

LOI No 28
Projet de loi de la Chambre No 30. Par M. Butler

RESOLUTION CONJOINTE
PROPOSANT UN AMENDEMENT A L'ARTICLE 249 DE LA CONSTITUTION DE L'ETAT DE LA LOUISIANE...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, deux tiers de tous les membres élus à chacune des Chambres...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc. Que cet amendement proposé sera soumis aux électeurs...

Section 3. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 4. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 5. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 6. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 7. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 8. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 9. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 10. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 11. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 12. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 13. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 14. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 15. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 16. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 17. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 18. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 19. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 20. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 21. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 22. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

"Centre l'Assemblée Générale de l'Amendement des bons des amodiations publiques de la Nouvelle-Orléans"
Et chaque électeur indiquera son vote sur l'amendement proposé, comme y, pourvoient les lois générales d'élections de l'Etat.

Approuvé le 2 juillet 1908.
Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

LOI No 179
Projet de loi de la Chambre No 153. Par M. Barrett

Autorisant le maire de la Nouvelle-Orléans à émettre deux millions de dollars (\$2,000,000) de bons de cinq (5) pour cent...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, deux tiers de tous les membres élus à chacune des Chambres...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc. Que cet amendement proposé sera soumis aux électeurs...

Section 3. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 4. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 5. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 6. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 7. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 8. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 9. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 10. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 11. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 12. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 13. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 14. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 15. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 16. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 17. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 18. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 19. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 20. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 21. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 22. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Autorisant le Bureau des commissaires du port de la Nouvelle-Orléans à émettre trois millions cinq cents mille dollars de bons (\$3,500,000) de cinq pour cent...

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, deux tiers de tous les membres élus à chacune des Chambres...

Section 2. Il est, en outre, décrété, etc. Que cet amendement proposé sera soumis aux électeurs...

Section 3. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 4. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 5. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 6. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 7. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 8. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 9. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 10. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 11. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 12. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 13. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 14. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 15. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 16. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 17. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 18. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 19. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 20. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 21. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 22. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 23. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 24. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...

Section 25. Il est, en outre, décrété, etc. Que sur le bulletin officiel qui servira à cette élection...